

Contacts

Connerré

- **Lundi 14h à 15h30** - salle de danse - rue du petit train.
- Inscription et information : comite.cdos@maison-sports72.fr – 02.52.19.21.10

Ballon

- **Mercredi 15h30 à 17h** - Maison des projets - Espace François Mitterrand.
- Inscription et information :
Elisabeth SAENGER –
esaenger.mdp.cs@gmail.com - 02.43.27.36.77
- Intervenante :
Marie Gabrielle CHARTOIS –
formactiv.sante@gmail.com - 07.83.89.34.85

Rouez en champagne

- **Lundi de 16h30 à 17h30**
 - **Mardi de 10h30 à 12h00**
 - **Samedi de 10h00 à 12h00**
 - Inscription et information :
ROUSSEAU Mickaël –
contact@corouezien.fr – 02.43.20.14.83
- } Salle des sports - rue
Madame Andrée Le Grou

Information

Charlotte BEDOSSA – chargée de développement
Bernard SCIBERRAS – président du CDOS 72
comite.cdos@maison-sports72.fr - 02.52.19.21.10



LE SPORT AU SERVICE DE LA SANTÉ EN SARTHE

Parcours Activités Physiques et Santé 72

Le CDOS, c'est quoi ?

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) est le **représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)** en Sarthe.

Le CDOS 72 a pour mission :

- de promouvoir et de favoriser le développement de la pratique sportive.
- d'être à l'écoute et aux services des acteurs du sport dans le département pour développer des projets.

Association loi 1901,

le CDOS 72 est l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales et des institutions publiques.

A travers ses actions le CDOS 72 développe :



Le CDOS 72 représente 60 comités départementaux.

Pourquoi le Parcours Activités Physiques et Santé (PAPS) ?

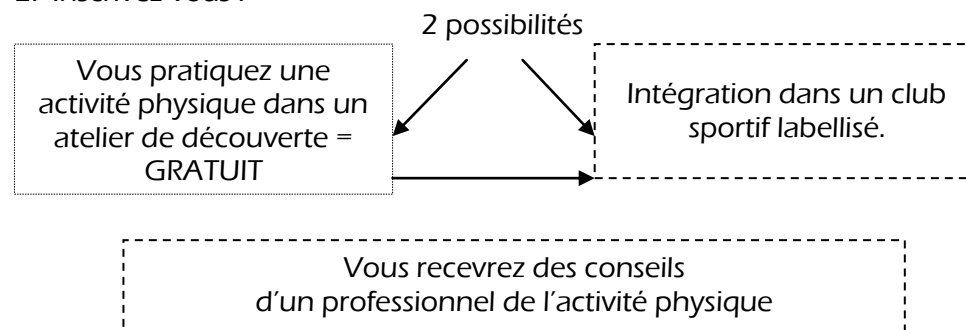
Le CDOS 72, en partenariat avec la DDCS et l'ARS, coordonne le PAPS visant à favoriser la pratique sportive des personnes atteintes de pathologies chroniques.

L'objectif est d'inscrire l'activité physique et sportive dans le cadre d'une prescription médicale en tant qu'un accompagnement effectué entre les professionnels de santé et les associations sportives locales.

Vous êtes bénéficiaires*

Votre PAPS se divise en plusieurs étapes :

1. Prenez un rendez vous chez votre médecin traitant ou spécialiste.
2. Inscrivez-vous :



*diabète, maladie cardio vasculaires, convalescence de cancers, obésité, surpoids. Le PAPS est ouvert aux personnes atteintes d'un handicap physique ou mental. Adultes et enfants.

Vous êtes professionnels de la santé

Vous réalisez le diagnostic préalable pour orienter le patient vers le PAPS.

Vous rédigez une attestation de non contre indication, assortie d'éventuelles réserves et préconisations.

Vous êtes informés du parcours du patient à son entrée dans le dispositif au terme du premier entretien et à sa sortie du dispositif (vous êtes destinataires du bilan réalisé avec le patient).

Vous êtes dirigeants de club

1. Faire une demande de labellisation « Sport – Santé »
<http://www.sport-sante-paysdelaloire.fr>

2. Contacter le CDOS 72

Maison départementale des sports
29 boulevard Saint Michel – 72000 Le Mans
comite.cdos@maison-sports72.fr
02.52.19.21.10